



Saisie par huissier de justice

Par **daboul972**, le **23/06/2009** à **16:21**

Bonjour,

Suite à un impayé d'un montant de 900 euros, j'ai reçu l'appel d'un huissier, il y a 2 mois, m'expliquant que j'allais recevoir un avis de sa part. 1 semaine plus tard, j'ai effectivement reçu une lettre qui m'invitait à le recontacter sous peine de saisie etc... J'ai répondu à cette lettre par un courrier en proposant un échéancier de 100 euros/mois qui débiterait, si possible, au mois d'août, j'ai bien dit si possible. Si l'huissier voulait commencer l'échéancier plus tôt, il aurait pu m'en faire part, j'aurais obtempéré. J'ai reçu une lettre samedi dernier m'informant qu'il allait se présenter chez moi le 29 juin prochain pour la saisie de mes biens. Le problème c'est que je suis hébergé par mon père et celui-ci est absent. J'ai montré que je souhaitais solder ma dette mais l'huissier n'a pas l'air de s'en soucier et je ne veux pas qu'il saisisse les biens de mon père alors que celui-ci n'a rien à voir dans mes problèmes. D'autant plus qu'il est aux Antilles pour une durée indéfinie... et je ne dispose d'aucun bien saisissable à mon nom. Que puis-je faire pour éviter une saisie? car je le répète, je suis disposé à payer!! Merci d'avance